

OBSERVATIONS DU PUBLIC

① M^r GUERRE Joël : je souhaite que les parcelles
N^o AY 236 235 247 et 251 ne soient plus
classées en F par Bois classé (EBC)

la parcelle 235 contient à ce jour 17 arbres d'arbres
le reste de cette parcelle et le vestige d'un verger
d'oliviers que je souhaiterais réexploiter

⚠ 235 ? la parcelle 236 (à vérifier sur cadastre) contient
un hauper d'exportation agricole que je souhaite
agrandir.

la parcelle 251 dans partie sud et classée en Affilié
Vandues.

la parcelle 247 actuellement boisée, je souhaite
pouvoir l'exploiter en culture agricole (AOC en oliviers
ou truffiers)

Par contre je n'ai pas d'opposition à la création d'un EBC
sur la partie nord de la parcelle 251.

Je considère que ce classement EBC constitue une
forme d'exportation de mon bien - je demande donc
à ce que je ne sois plus assujéti à toute forme
de taxe (commune, départementale...)

le 13/08/2019

